

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 09/09/2009

Réception par le Prefet : 09/09/2009

Publication : 11/09/2009



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2009-11-8-7

Séance du vendredi 4 septembre 2009

POLITIQUE : ACTIONS EDUCATIVES
PROGRAMME : VIE SCOLAIRE (E055)
VERSEMENT D'UNE SUBVENTION POUR LE STATIONNEMENT DES
VEHICULES DU PERSONNEL DU COLLEGE KENNEDY, A MULHOUSE

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération de la Commission Permanente n°8è/91-07 du 20 décembre 2007 relative au stationnement des véhicules du personnel du collège KENNEDY, à MULHOUSE,
- VU la délibération n° 2008-5-8-2 du Conseil Général du 11 décembre 2008, relative à la politique des Actions Educatives et de la Jeunesse en 2009, donnant délégation à la Commission Permanente pour le suivi des dossiers,
- VU la délibération n° 2008-5-1-9 du Conseil Général du 11 décembre 2008 fixant le budget primitif du Département pour 2009,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

Autorise le versement à l'Amicale du Personnel du collège KENNEDY à MULHOUSE d'une subvention d'un montant de 2 375€, pour le stationnement des véhicules du personnel du collège KENNEDY, au titre de l'année scolaire 2008/2009, prélevés sur les crédits disponibles au chapitre 65, nature 6574, fonction 28 du budget départemental.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions